

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 482 994

A2

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'ADDITION**

(21)

N° 80 11756

Se référant : au brevet d'invention n° 80 03536 du 14 février 1980.

(54) Plancher ou dallage surélevé démontable.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). E 04 F 15/024.

(22) Date de dépôt..... 23 mai 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 48 du 27-11-181.

(71) Déposant : DELATTRE Jean, résidant en France.

(72) Invention de : Jean Delattre.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Pierre Marek, conseil en brevets d'invention, Renée Marek,
28 et 32, rue de la Loge, 13002 Marseille.

Certificat(s) d'addition antérieur(s) :

Plancher ou dallage surélevé démontable

Le présent Certificat d'Addition se rattache au Brevet français N° 80/03536 déposé le 14 Février 1980 pour un "plancher ou dallage surélevé démontable".

- 5 On rappelle que ce plancher comprend une ossature formée d'éléments tubulaires, des dalles aptes à être positionnées de manière amovible sur cette ossature, et des éléments sustentateurs permettant de réserver un espace libre entre lesdites dalles et le sol ou autre surface d'appui, ledit plancher étant principalement remarquable par le fait que lesdits 10 éléments sustentateurs sont constitués par des pieds comportant, à leur sommet, des clips ou pinces élastiques s'ouvrant sur la face supérieure desdits pieds.

Suivant une autre disposition caractéristique, il a été précisé que les pieds sont exécutés dans une matière plastique présentant une certaine 15 souplesse ou capacité de déformation élastique et que chaque pied est pourvu de quatre clips espacés de 90° et formés d'une seule pièce avec le corps ou partie restante dudit pied.

- D'autre part, le plancher ou dallage surélevé démontable décrit et reven-
diqué dans le Brevet principal est encore remarquable par le fait qu'il 20 comprend des entretoises à positionnement rapide permettant de relier certains éléments tubulaires de l'ossature portante, lesdites entretoises étant constituées par des barrettes comportant, à chacune de leurs extrémités, un clip ou pince élastique s'ouvrant sur l'un de leurs bords longitudinaux.

- 25 On a souligné, dans le Brevet principal, les principaux avantages de ce plancher formé d'un minimum d'éléments légers qui peuvent être aisément standardisés et dont la facilité de montage et de démontage, sans aucun outillage, autorise son utilisation avantageuse aussi bien par les industriels, les commerçants ou les agriculteurs, que par les particuliers, 30 dans tous les cas où il est souhaitable de disposer d'un plancher aisément et rapidement démontable.

Lors des essais d'utilisation du plancher décrit dans le Brevet principal, il est apparu que si les entretoises à positionnement rapide permettent de réaliser un assemblage efficace des tubes juxtaposés parallèles de deux modules d'ossature voisins, la liaison des tubes orthogonaux desdits modules, au moyen des pieds, est moins bien assurée compte tenu du fait que les tubes peuvent glisser axialement dans les clips dont est pourvu le sommet desdits pieds.

Un objet du présent Certificat d'Addition est donc de remédier à cette insuffisance.

- 10 Ce but est atteint au moyen d'un dispositif de verrouillage comprenant un tenon disposé dans le fond de l'ouverture ou logement délimitée par les branches ou mâchoires de chaque clip dont est muni le sommet des pieds, et des perçages radiaux dont sont pourvus les éléments tubulaires de l'ossature dans leur portion médiane et au voisinage de leurs extrémités.
- 15 Grâce à ce dispositif, les éléments tubulaires positionnés par simple appui et pression dans les clips que présente la partie supérieure des pieds, se trouvent préservés de toute possibilité de coulissemement axial par l'action des tenons pénétrant dans les perçages desdits éléments tubulaires.
- 20 Ces buts, caractéristiques et avantages, et d'autres encore, ressortiront mieux de la description qui suit et des dessins annexés dans lesquels : La figure 1 est une vue en coupe axiale d'un pied ou élément sustentateur comportant les perfectionnements visés par le présent Certificat d'Addition.
- 25 La figure 2 est une vue en plan de ce pied.
La figure 3 est une vue partielle, en coupe verticale, prise à la jonction de deux dalles contiguës de deux modules attenants.
La figure 4 est une vue partielle, en coupe verticale, considérée à la jonction de deux dalles d'un même module.
- 30 On se réfère auxdits dessins pour décrire un exemple d'exécution avantageux, quoique nullement limitatif, des perfectionnements visés par le présent Certificat d'Addition.
On rappelle que le plancher ou dallage surélevé démontable auquel se rapporte l'invention comporte : une ossature formée d'éléments tubulaires
- 35 comprenant des longerons 1 et des traverses 2 ; des dalles 3 aptes à être positionnées, de manière amovible, sur cette ossature ; des éléments

sustentateurs ou pieds 4 permettant de réserver un espace libre entre lesdites dalles et le sol ou autre surface d'appui ; des entretoises à mise en place rapide (non illustrées) assurant la liaison des éléments tubulaires parallèles voisins des modules juxtaposés.

- 5 Comme indiqué au Brevet principal, les pieds 4 comportent, à leur sommet, des clips ou pinces élastiques 8 s'ouvrant sur leur face supérieure plane. De façon avantageuse, ces clips sont formés d'une seule pièce avec le corps des pieds, chaque pied comportant, de préférence, quatre clips 8 dont les axes sont espacés angulairement de 90°.
- 10 Chaque clip 8 est constitué par deux branches 8b tendant à se rapprocher après avoir été écartées, de manière à exercer une action de serrage autour de l'élément tubulaire engagé dans ledit clip par simple appui et pression ; chacune desdites branches constituant, par ses faces perpendiculaires, l'une des mâchoires flexibles de deux clips successifs.
- 15 Les clips ou pinces élastiques 8 délimitent des ouvertures 8a destinées au logement des éléments tubulaires 1 ou 2 de l'ossature, et dont les axes ont une orientation radiale. Selon le présent Certificat d'Addition, un tenon 8d est disposé dans le fond de chaque clip 8, ledit tenon étant avantageusement formé d'une seule pièce avec le corps du pied et se dressant verticalement à partir du fond de l'ouverture 8a délimitée par les branches 8b dudit clip. D'autre part, les longerons 1 et les traverses 2 de l'ossature sont pourvus de trous ou perçages radiaux, respectivement 1a et 2a disposés, en alignement sur une même génératrice, dans leur partie médiane et à proximité de chacune de leurs extrémités. Les éléments tubulaires susmentionnés de l'ossature comportent au moins un perçage radial disposé au voisinage de chacune de leurs extrémités et au moins deux perçages radiaux situés dans leur portion médiane, l'écartement de ces derniers correspondant à l'écartement de deux tenons diamétralement opposés des pieds.
- 20 25 30 35 Le diamètre des trous 1a, 2a est à peine supérieur à celui des tenons 8d de façon à autoriser l'introduction, sans jeu excessif, de ces derniers dans lesdits trous. Afin de faciliter le positionnement des éléments tubulaires 1 et 2 de l'ossature dans les clips 8 des pieds 4, chacun desdits éléments comporte, de préférence, deux trous 1a ou 2a diamétralement opposés, au voisinage de chacune de leurs extrémités, et deux paires de trous diamétralement opposés, dans leur portion médiane.

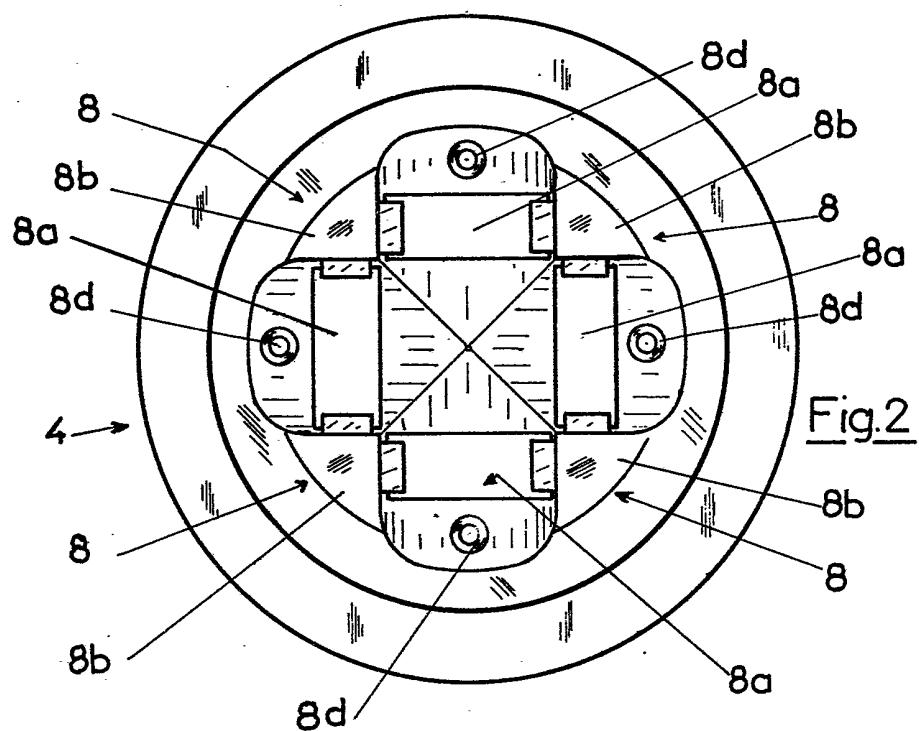
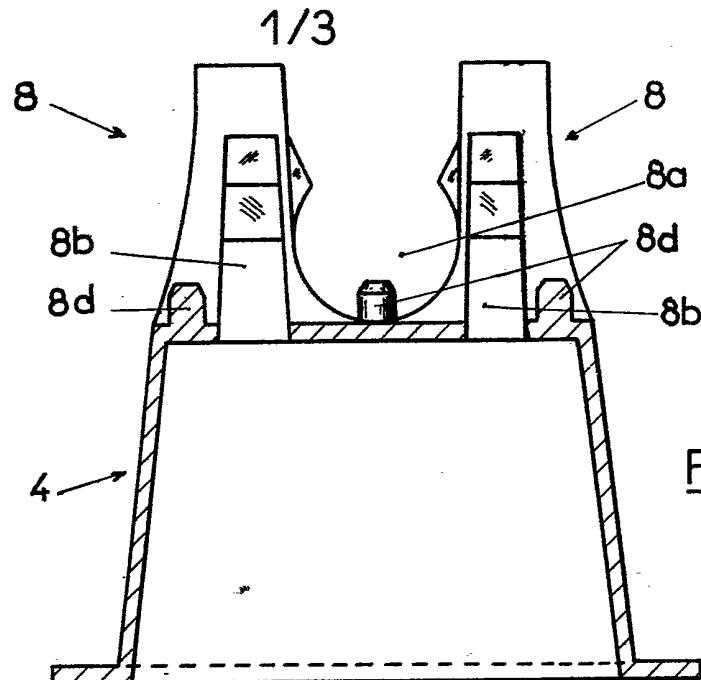
- 4 -

Comme indiqué au Brevet principal, les longerons 1 et les traverses 2 de l'ossature sont instantanément assujettis aux pieds 4 par une simple action manuelle d'appui et de pression à la suite de laquelle ils se trouvent fermement maintenus en place par l'effet de serrage exercé par 5 les branches élastiques 8b des clips 8, tandis que les tenons 8d insérés dans les trous 1a, 2a desdits longerons et traverses, respectivement, interdisent tout mouvement axial de ces derniers.

REVENDEICATIONS

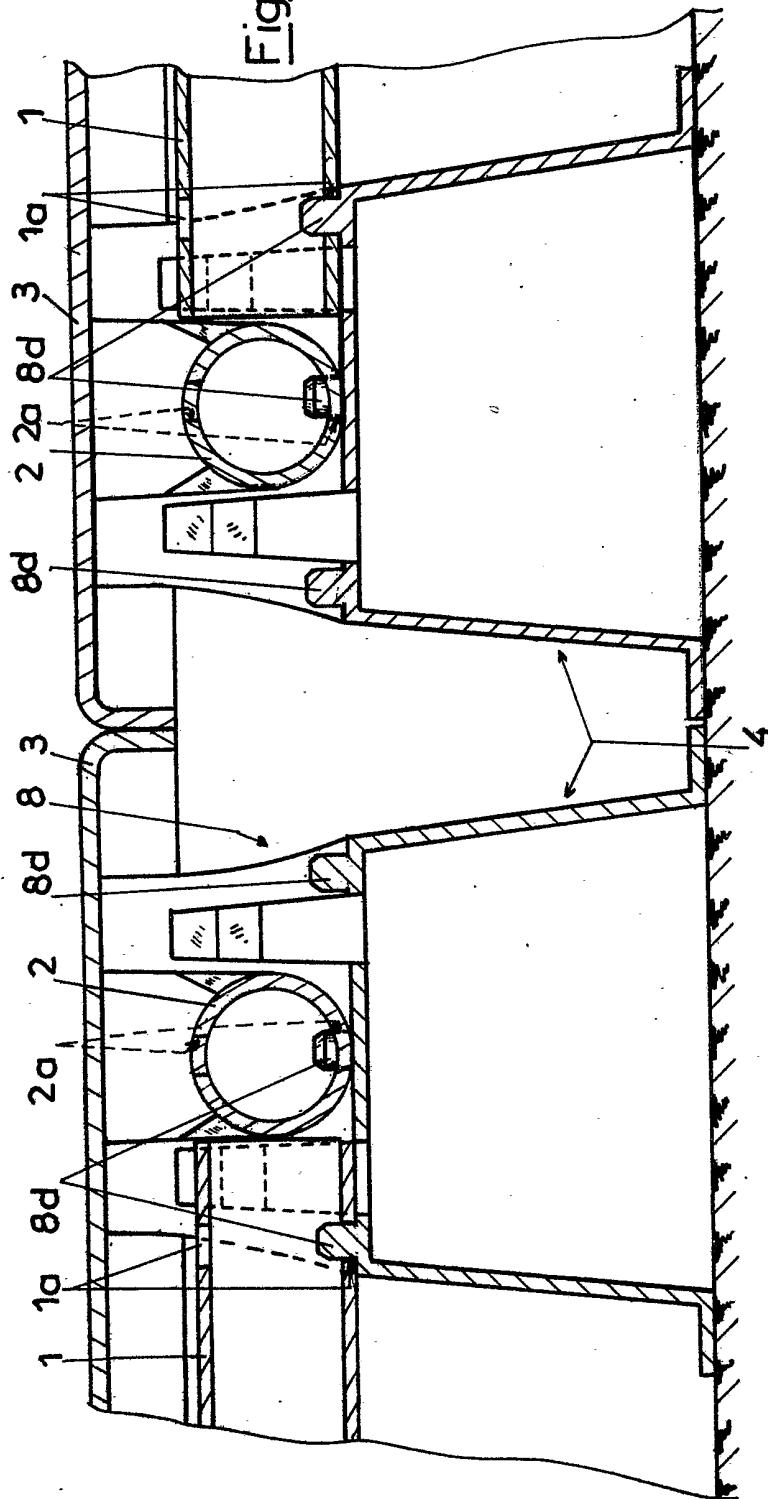
1. - Plancher ou dallage surélevé démontable selon l'une quelconque des revendications 1 à 6 du Brevet principal, caractérisé en ce qu'un tenon (8d) est disposé dans le fond des clips ou pinces élastiques (8) dont sont munis les pieds (4) à leur sommet.
- 5 2. - Plancher ou dallage surélevé démontable suivant la revendication 1 ci-dessus, caractérisé en ce que les éléments tubulaires (1,2) de l'ossature sont pourvus de trous ou percages radiaux (1a, 2a), dans leur partie médiane et à proximité de chacune de leurs extrémités.
- 10 3. - Plancher ou dallage surélevé démontable selon la revendication 1 ci-dessus, caractérisé en ce que les tenons (8d) sont formés d'une seule pièce avec le corps des pieds (4).
- 15 4. - Plancher ou dallage surélevé démontable suivant la revendication 1 ci-dessus, caractérisé en ce que les tenons (8d) se dressent verticalement à partir du fond des ouvertures (8a) délimités par les branches (8b) des clips (8).
- 20 5. - Plancher ou dallage surélevé démontable selon la revendication 2 ci-dessus, caractérisé en ce que les trous radiaux (1a, 2a) dont sont pourvus les éléments tubulaires de l'ossature (1,2) dans leur partie médiane, ont un espacement correspondant à l'écartement de deux tenons (8d) diamétralement opposés des pieds.
- 25 6. - Plancher ou dallage surélevé démontable selon l'une des revendications 2 ou 5 ci-dessus, caractérisé en ce que les éléments tubulaires (1,2) de l'ossature comportent deux trous (1a ou 2a) diamétralement opposés, à proximité de chacune de leurs extrémités, et deux paires de trous diamétralement opposés, dans leur portion médiane.

2482994



2/3

三



3/3

